

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

Nº W19-415046



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

2579

Société :

RAM

40168

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENAISSA AHMED

Date de naissance :

01.04.1943

Adresse :

habitatelle

Tél. :

0671 927004

Total des frais engagés :

4020.805 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

/

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Bioptie, Examen, Kératose, Schérotique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casablanca

Le :

10/09/2020

Signature de l'adhérent(e) :



EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NAGUIB Dr Naguib Nadia 334, Bd dued Daoura Oulfa Casablanca Tel : 05 20 00 25 95	20/08/2010	405,90 15,00 <u>420,90</u> - PHARMACIE NAGUIB - Dr Naguib Nadia

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
	
	
	
	
	



Dr. Houyam MOUNDIB

DERMATOLOGUE - VÉNÉROLOGUE

Casablanca, le : 27 / 08 / 2020

Bouarissa Almousad

30,00 1) Tepaderm (10x10)

168,00 2) Augmentin 1g 8v
10v x 21g (7j/1v)138,00 3) Bacto-spray
fucidine pommade39,70 4) Hypnos stérile (10x10g)
15,00 5) Lactitol 1g 17x418

15,00 6) Dantrol 1g 17x418

405,90
15,00

© 10, Moulay Thami, Cabinet en plein rond point "George" en face de la station Winxo - 1er étage, appt. 2, Oulfa, Casablanca
620,90 0522 90 70 85 0665 010 193 cabinetdrmoundib@gmail.com
 PHARMACIE NAGUIB
 Dr Naguib Nadia
 Dr Nadia Daoura
 334, Bd Oulfa Casablanca
 Oulfa - Casablanca
 05 20 00 25 95
 ICE : 001908052000072

Prix Public Maroc

30,00

PPV: 168,20 DH
LOT: 623742
PER: 06/21

BACTOSPRAY

LOT: 2003171
EXP: 02/2023
PPC: 138.00DH

Fucidine® 2%

pommade Tube de 15 g

30,70

PARANTAL® 19

PPV: 150DH00
EXP: 03/2023
LOT: 9D056 1

Dr AZZOUZI SOUFIA

Médecin Anatomo-Cytopathologiste
Ancien Professeur de l'Enseignement
Supérieur du CHU de Casablanca
D.U Dermatopathologie Université Paris XII



CABINET DE PATHOLOGIE OUM RABII
عيادة تشريح الخلايا والأنسجة أم الربيع

Casablanca le 28/08/2020

Nom et prénom : **BENAISSA AHMAD**

Date de réception : 28/08/2020

Facture N° 20/08210

Nature du prélevement	Cotation	Prix total	Remise	Net payé
BIOPSIE EXERESE				
CUTANEE 2 FLACONS	P545*2	1200,00Dhs		1200,00Dhs

Arrêtée la présence facture à la somme de Mille deux cents Dirhams

Dr Soufia AZZOUZI

Dr AZZOUZI Soufia
Cabinet de Pathologie OUM-RABII
102 Bd Oum Rabii, RDC B1
Rés. Selma - Hay Hassani - Casablanca
Tél: 0522 93 88 66 - Fax: 0522 93 87 52
ICE: 001806698000066 - INPE: 091024570

102 ,Bvd Oum Rabii Résidence Selma-RDC-B1-Hay hassani. Casablanca-20220.
Tél :0522 93 88 66 -Fax :05 22 93 87 52 E-mail :cpor102@gmail.com
IF :40399984 - ICE 001806698000066 -Taxe professionnelle :35091342
CNSS :8775077 - INPE :091024570 - Patente N°35091342

Dr AZZOUZI SOUFIA

Médecin Anatomo-Cytopathologiste

Ancien Professeur de l'Enseignement

Supérieur du CHU de Casablanca

D.U Dermatopathologie Université Paris XII



CABINET DE PATHOLOGIE OUM RABII

عيادة شريح الخلايا والأنسجة أم الريبي

DEMANDE D'EXAMEN ANATOMO-CYTOPATHOLOGIQUE

De la part du Dr : *Dr Azzouzi*

Nom et prénom du patient : *Dr BENAISSA AHMED*

Âge : *67 ans* Sexe : *Masculin*

Date de prélèvement : *27/08/2020*

Renseignement cliniques et paracliniques :

Depuis plusieurs années

*et 1 papule à surface nacrée
augmentant progressivement
Taille au niveau du Po.*

*+ 1 papule à surface kératosique
peau au niveau de l'abdomen*

Organe prélevé : *Peau*

Nature de l'acte réalisé : *Biopsies - Exérèses*

Biopsie antérieure : Oui Nom : *Dr Azzouzi* Ref : *DR AZZOUZI*

FCV : Vagin Exocol Endocol

Date des dernières règles : Parité :

Thérapeutique antérieure ou en cours :

→ Kérostase Séborrhéique

→ Kérostase au niveau

→ Carcinome Spindocytaire kystique

Signature & Cachet

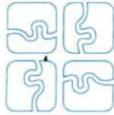
102, Bvd Oum Rabii (Prés du service des mines)

Résidence Selma - RDC - B1 - Hay Hassani

Casablanca - 20220 - Tél.: 05 22 93 88 66

Fax : 05 22 93 87 52 - GSM : 06 60 93 65 71

E-mail : cpor102@gmail.com



أمراض الجلد والشعر والأظافر



Maladies de la peau, des cheveux et des ongles

الأمراض المنقولة جنسياً



Maladies sexuellement transmissibles

Diplômée de l'Université de Versailles Saint Quentin en actes de :

طب التجميل



Dermatologie Esthétique

علم الليزر



Lasers Cutanés

Dr. Houyam MOUNDIB

DERMATOLOGUE - VÉNÉROLOGUE

Casablanca, le :

27/08/2020

FACTURE

Nom : BENAISSA

Prenom : AHMAD

Geste effectué : 2 Biopsies - Exérèses de lésions
Réétopiques Cutanées d'allure suspecte

Montant facturé : 2400,00 Dhs (Deux mille quatre
cents dirhams)



Date de réception : 28/08/2020
Date de réponse : 02/09/2020
Sexe : M
Age : 67 ans

N° d'examen : H20082868
Nom et Prénom : Mr AHMAD BENAISSA
Médecin traitant : Dr HOUYAM MOUNDIB

Nature du prélèvement : BIOPSIES EXERESES CUTANÉES.

Renseignements cliniques : Depuis plusieurs années : 1 papule à surface mamelonnée au niveau du dos augmentant progressivement de taille.
1 papule à surface kératosique au niveau de l'abdomen.

COMPTE RENDU ANATOMO PATHOLOGIQUE

I-Biopsie exérèse cutanée du dos mesure 2,8x2cm, elle est le siège d'une lésion nodulaire kératosique de 2,1x1,8cm. Les marges de résection latérales mesurent 1mm-3mm et 4mm.

L'examen histologique montre un épiderme verruqueux et hyperkératosique avec des kystes cornés. Les cellules sont de type mapighien et basaloïdes. Elle est le siège d'une exocytose inflammatoire lymphocytaire.

Le derme est le siège un infiltrat inflammatoire modérément dense de nature lymphocytaire.

Les marges de résection sont saines.

II-Biopsie exérèse cutanée de l'abdomen mesure 2,3x1,2cm siège d'une lésion à surface kératosique de 2x1cm. Les marges de résection latérales mesurent 2mm et 1mm.

C'est une lésion verruqueuse kératosique avec Hyperkératose, acanthose, papillomatose constituée de cellules basaloïdes avec kystes cornés.

Les marges de résection sont saines.

CONCLUSION : I-Aspect histopathologique d'une kératose séborrhéique hyperkératosique irritée d'exérèse complète.

II-Aspect histopathologique d'une kératose séborrhéique hyperkératosique d'exérèse complète.

Dr Soufia AZZOUZI

Dr AZZOUZI SOUFI
Cabinet de Pathologie OUM-RABI
102, Bd Oum Rabii, RDC B1
Rés. Selma - Hay Hassani - Casablanca
Tél: 0522 93 88 66 - Fax: 0522 93 87 52
ICE: 00180669800066 - INPF: 091024570